

OBJET: Affectation des résultats du budget principal

Certifie le caractère exécutoire pour avoir été transmis en sous-Préfecture le 06/04/22 et publié (ou notifié) le 06/04/22.



Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à partir de sa publication (ou notification).

VILLE DE BRUAY SUR L'ESCAUT

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L’an deux mil vingt deux, le Trente et un Mars à 18 heures 30, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Polyvalente sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l’article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

PRESIDENCE de : Mme DUHAMEL Sylvia, Maire de la Commune

Etaient présents : Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, M. LEGRAND Francis, Mme LUDOVISI Brigitte, M. DECROIX Patrick, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, Mme GILSON Emmanuelle, M. BIGAILLON Laurent, M. LEMAY Frédéric, Mme. BELABDLI Angélique, M. WALCZAK Sylvain, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, Mme PAGLIA Sylvia, M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, M. DELCOURT Benjamin, M. MOULIN Jérôme, M. BECOURT Julien, Mme DYTRYCH Anne, M. LECLERCQ Jacques,

Conseillers ayant donné procuration :

Mme DELGARDE Marie-Tiphaine procuration Mme LUDOVISI Brigitte Mme MENDOLA Nunziata procuration M. LEMAIRE Pascal Mme VANDEPUTTE Valérie procuration M. DECROIX Patrick M. MORTREUX Albert procuration Mme DUHAMEL Sylvia, Maire Mme CANIAU Nathalie procuration Mme LEROUX Christiane Mme ROUSSY Cendrine procuration M. BECOURT Julien

Absents excusés : M. MUSY Frédéric

Le Conseil municipal :

Affectation du résultat d’exploitation de l’exercice 2021 pour la commune

Considérant l’instruction M14,

Considérant l’ensemble du budget de l’exercice 2021 approuvé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré sur les résultats définitifs de l’exercice 2021,

Considérant l’avis de la commission des Finances en date du 15/03/2022,

PROPOSE

L’affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Au titre de l’exercice antérieur :

-Part affectée en investissement en totalité (A) :

0.00 €

Au titre de l'exercice 2021 :

-Excédent de fonctionnement (B)

Soit un résultat à affecter (si >0)

(A) + (B) = + 2 099 588.03 €

Besoin de financement de la Section d'investissement

Solde d'exécution de la section d'investissement Hors restes à réaliser :

-Excédent d'investissement (C) + 8 193 211.39 €

Solde des restes à réaliser en investissement (D) :

(Recettes) 1 716 055.95€- (dépenses) 7 493 045.55€ = - 5 776 989.60 €

Besoin de financement :

(C) + (D) = + 2 416 221.79 €

Le besoin de financement est > 0 donc l'affectation est optionnelle.

Après Discussion, Le Conseil Municipal décide d'opter pour affecter une partie de l'excédent de fonctionnement en investissement selon le tableau ci-dessous

Affectation par ordre de priorité

Couverture du déficit d'investissement Compte 1068	0 €
Autofinancement complémentaire compte Compte 1068	1 199 588.03€
Excédent reporté en fonctionnement Compte 002	900 000.00€
Excédent reporté en investissement Compte 001	8 193 211.39€

- Décide de reprendre le résultat de l'exercice 2021 au BP 2022
- Les reports des excédents seront inscrits dans le cadre de la présentation du BP 2022

Après discussion, les membres du Conseil Municipal adoptent la délibération par 30 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

